

└ **Le Centre des Écritures Cinématographique (CÉCI)** développe au Moulin d'Andé, depuis 1998, un programme permanent de soutien aux écritures de cinéma. Au fil des ans, le CÉCI - démarche pionnière en France - s'est imposé comme :

1. **Un espace permanent d'aide à l'écriture et d'accompagnement de projets soutenant la diversité du cinéma en lien avec les meilleurs réseaux internationaux** (séjours de travail en résidence ouverts à tous les genres de création : courts, longs métrages, fictions, documentaires, films expérimentaux, films pour le web...).
2. **Un lieu de réflexion et de formation** favorisant notamment les pratiques collaboratives entre auteurs, cinéastes, compositeurs de musique pour l'image et critiques-essayistes.
3. En plus d'un encadrement pédagogique et humain, souple et rigoureux, attentif et généreux, le CÉCI au Moulin d'Andé propose aux auteurs **un cadre exceptionnel** à leur concentration et favorise les rencontres interdisciplinaires.

→ **LE PROGRAMME FRANCOPHONE D'AIDE AUX ECRITURES DE CINEMA DU MOULIN D'ANDE - CECI concerne les auteurs qui ont besoin d'un espace-temps favorisant leur liberté de création ET d'un encadrement pédagogique stimulant.**

**Il est ouvert aux auteurs de projet de film et d'ouvrage sur le cinéma (tous formats, genres et durées) parlant couramment la langue française et susceptibles de présenter une candidature en français.**

Ce programme existe grâce au soutien du [Département de l'Eure](#), de la [Région Normandie](#) et de la [Drac Normandie](#).

## └ Qui peut déposer une demande ?

Le programme francophone d'aide aux écritures de cinéma du Moulin d'Andé - CÉCI est ouvert aux **scénaristes, dialoguistes, auteurs-réalisateurs** mais aussi aux **binômes auteur-réalisateur et compositeur**, ainsi qu'aux **écrivains et chercheurs** travaillant sur les disciplines du cinéma et de l'audiovisuel.

× Être l'auteur du projet original.

*NB : Dans le cas d'une adaptation, présenter une option sur la cession des droits de l'œuvre*

× Le projet doit être écrit en langue française et présenté par un auteur francophone (ou des co-auteurs).

× Un projet refusé lors d'une commission antérieure ne peut en aucun cas être représenté sauf s'il était incomplet lors du dépôt ou sur décision exceptionnelle du jury (PSR).

× L'auteur (ou les co-auteurs) ne peuvent proposer qu'un seul projet par session.

*NB : S'il a déjà été lauréat d'une résidence, un auteur peut déposer un nouveau dossier à condition d'avoir réalisé le projet pour lequel il a précédemment obtenu l'aide – ou – à condition de pouvoir justifier de l'abandon du projet pour lequel il a obtenu l'aide au minimum 5 ans auparavant. Dans tous les cas, un auteur ne peut bénéficier de plus de 3 résidences successives.*

*NB : Ces conditions sont des critères d'éligibilité : toute candidature ne répondant pas à la totalité des critères ne pourra être retenue.*

Les candidats, outre la présentation de leur projet rédigé en Français, doivent faire état d'une expérience professionnelle significative et attester de leur motivation pour ce dispositif particulier, alliant une grande autonomie à un encadrement pédagogique.

## └ Nature de l'aide

× Il s'agit d'un accueil en résidence d'une durée maximale de 60 jours (accueil en pension complète au Moulin d'Andé ; accès à l'ensemble de l'infrastructure et des installations informatiques et vidéos ; invitation à partager et animer la vie culturelle de l'association). Ce crédit de temps peut être fractionné et / ou partagé avec tout collaborateur au projet sélectionné (tout autre accompagnant se verra facturé aux tarifs de l'association).

*NB : Sur place, l'équipe du CÉCI assure un suivi personnalisé du travail des résidents et suscite également des lectures quand les résidents le désirent, organise des séances de projection-critique, et facilite les rencontres entre les résidents. Par la présence systématique de plusieurs résidents en même temps, un réseau d'auteurs se tisse progressivement.*

*Enfin, la direction du CÉCI maintient le contact avec et entre les auteurs après leur séjour et suscite des contacts extérieurs, avec des sociétés de productions notamment. Un CARNET DE PROJETS mettant en valeur le travail des résidents est édité chaque année. La réalisation d'une BANDE-ANNONCE pourra également être proposée en ce sens.*

× Les lauréats bénéficient également du parrainage d'un professionnel confirmé sur la base de consultations (entre 2 et 6 rendez-vous maximum).

*NB : Les auteurs sélectionnés ne reçoivent pas de bourses financières.*

*Une aide au déplacement entre le domicile de l'auteur et Andé pourra être prise en charge (à concurrence de 250 € maximum - pour une adresse en Normandie ou en Ile de France - et à concurrence de 600 € maximum - pour toute autre adresse). Tout autre déplacement sera à la charge du résident.*

× L'aide est cumulable avec tout autre dispositif d'aide à la création.

## **└ Comment constituer le dossier de candidature ?**

Un dossier de candidature est téléchargeable sur <http://www.moulinande.com/res.php> dans le temps l'ouverture de l'appel à candidatures ou peut être demandé auprès du bureau du CÉCI, par téléphone au **00.33.2.32.59.70.02**, du mardi au vendredi de 10h à 18h.

*NB : Une fiche statistique jointe vous permet de nous préciser de quelle manière vous avez été informé de cette résidence (par le bouche à oreille, par les réseaux sociaux... via un site Internet, par e-mailing, par la presse, par une école, par une maison de production, par une association / un festival...)*

Le dossier de candidature doit être renvoyé par la poste et contenir les pièces suivantes :

### **× UN EXEMPLAIRE NON RELIE COMPRENANT :**

§ Votre projet (typo taille 12, interligne 1.5, pages numérotées)

[Pour un long métrage : présenter un **synopsis** d'1 page, un **traitement** de 10 pages et, si possible, un enchaînement de scènes dialoguées. Vous pouvez joindre également en annexe une version de continuité dialoguée / Pour un court ou moyen métrage : présenter un **synopsis** court (10 lignes max.) et une **continuité dialoguée** / Pour un essai, un film documentaire ou un ouvrage : présentation libre, commençant par un **résumé** (1 page max.)]

§ Une **lettre de motivation pour la résidence** (env. 2 pages pour un court métrage et au min. 3 pages pour tout autre projet), dans laquelle vous ferez part, notamment, de la nature de votre attachement à ce projet, de votre analyse de la version présentée et des éventuelles difficultés rencontrées, de vos axes d'écriture ou de réécriture ainsi que du type de soutien dont vous pensez avoir besoin

§ Une **note de réalisation** suivie d'une fiche technique (précisant support, format, genre, durée estimée...) – *Facultatif*

§ Une **lettre d'engagement** à réellement séjourner au Moulin d'Andé et à partager la vie quotidienne de l'association en cas de sélection (une convention de résidence sera remise aux lauréats)

§ Un **curriculum vitae**

§ Les **accords de production** ou débouchés pressentis – *Facultatif*

§ Les autres **partenaires** du projet - *Facultatif*

### **× DEUX EXEMPLAIRES RELIES COMPRENANT SEULEMENT :**

§ Le projet (avec synopsis pour les fictions, avec résumé pour tout autre projet)

§ La lettre de motivation

§ La note de réalisation / fiche technique – *Facultatif*

§ Le curriculum vitae

§ Et si vous désirez enrichir la cohérence de votre dossier, vous pouvez joindre certains de vos travaux passés (liens numériques uniquement – dédier une page à la liste des liens)

### **ATTENTION :**

En cas de présélection, vous serez contacté par courriel et aurez à nous envoyer sous 48h le MÊME dossier relié et ses pièces jointes, en 5 exemplaires supplémentaires + 1 copie numérique au format PDF [tous les éléments regroupés en 1 seul fichier à l'adresse : [ceci@moulinande.asso.fr](mailto:ceci@moulinande.asso.fr)]

*NB : Les renseignements fournis au sein du dossier seront rendus accessibles à l'équipe du CÉCI en charge du bon déroulement de la session et de l'évaluation des candidatures. L'ensemble de la procédure est régie par une clause de confidentialité.*

## **└ Quand et où déposer la demande ?**

Pour une résidence 2018 :

- Dossiers disponibles **du 15 septembre au 16 octobre 2017**
- Clôture du dépôt des dossiers **le 16 octobre 2017** (cachet de la Poste faisant foi)
- Annonce des résultats mi-décembre 2017
- Résidence à effectuer entre **le 1er janvier et le 31 décembre 2018**

Les dossiers de candidature renseignés et complets doivent être envoyés à l'attention de Fabienne AGUADO, Responsable du CÉCI avant le terme de la date du dépôt (cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse suivante :

### **Moulin d'Andé - CÉCI**

65, rue du Moulin

F - 27 430 ANDÉ

*NB : Les dossiers incomplets entraîneront l'irrecevabilité de la demande.*

## └ Quels critères d'évaluation des projets ?

Le CÉCI attache une importance particulière à l'originalité et à la pertinence du sujet, à ses qualités narratives, à l'intérêt des personnages, la force de l'action, la singularité de la forme,...

La pertinence de la démarche artistique, la dimension innovante du projet, son inscription au sein de la Région Normandie peuvent être des points positifs.

L'attachement d'un producteur au projet n'est pas un critère d'évaluation.

## └ Quelle procédure de sélection ?

Les demandes sont instruites par le bureau du CÉCI qui en vérifie la conformité et qui assure la coordination de deux commissions successives : une commission de présélection puis une commission plénière.

Le réseau des lecteurs / consultants du CÉCI est composé de professionnels du cinéma confirmés et en activité (scénaristes, réalisateurs, producteurs...).

La commission de présélection est organisée au Moulin d'Andé et les membres retiennent une vingtaine de projets pour la commission plénière.

Le jury de la commission plénière est constitué de scénaristes et d'auteurs-réalisateurs qui, après délibération, choisissent les lauréats (en moyenne 160 demandes pour une dizaine de projets retenus).

Les membres de la commission de présélection comme de la commission plénière peuvent proposer l'ajournement (PSR – peut se représenter) ou l'irrecevabilité d'une demande. Ils apportent tous une parole critique sur chaque projet et donnent des pistes de travail.

Les membres de la commission plénière fixent la durée de la résidence ainsi que le nombre de consultations attribué à chaque projet lauréat.

La responsable du CÉCI met en œuvre l'exécution de la résidence et accompagne le lauréat dans l'organisation de ses séjours et du suivi de son projet par le parrain.

*NB : Chaque membre du jury se positionne sur un ou deux projet et propose d'en devenir le parrain, c'est à dire de participer - pendant la résidence - au suivi personnalisé de l'écriture dans une logique de développement et selon un plan établi en commun avec le résident.*

*La composition du jury reste confidentielle jusqu'à proclamation des résultats.*

*NB. Les consultations sont prises en charge par le CÉCI et peuvent avoir lieu au Moulin d'Andé ou à Paris (Maison des auteurs de la SACD ou de la SCAM). Chaque consultation comprend la lecture du scénario au préalable, un temps de travail avec le résident et un compte rendu à la direction du CÉCI afin d'assurer un suivi constant et efficace. Les résidents bénéficient au maximum de six consultations pour mener à bien leurs objectifs. La responsable du CÉCI est l'interface entre les auteurs et les consultants.*

## └ Comment sont communiqués les résultats ?

La responsable du CÉCI assure, à chaque étape, la communication des résultats aux candidats.

L'avis de la commission de présélection est communiqué par simple email. Les candidats non sélectionnés à cette étape peuvent demander à recevoir une note de synthèse motivée et personnalisée (sous 2 mois).

L'avis de la commission plénière est communiqué par simple email. Les candidats non sélectionnés à cette étape peuvent demander à recevoir une note de synthèse personnalisée et motivée par les deux jurys (sous 2 mois).

La liste des lauréats sera consultable sur le site : [http://www.moulinande.com/laureats\\_2017.php](http://www.moulinande.com/laureats_2017.php)

En aucun cas, le CÉCI ne restituera par courrier les dossiers (tout ou partie) qui lui auront été adressés.

## └ Quels sont les engagements contractuels du bénéficiaire ?

Un calendrier annuel de résidence est proposé dès l'annonce des résultats (10 jours par mois – soit 12 sessions de 10 jours - sont réservés dans l'agenda général de l'Association du Moulin d'Andé pour 6 résidents du CÉCI. Une inscription préalable est donc requise).

Au premier jour de la résidence, les candidats sélectionnés s'engagent à signer une convention avec le CÉCI définissant leurs droits et obligations diverses (en substance : effectuer réellement la résidence demandée et maintenir l'état des locaux et du matériel mis à disposition ; se saisir de l'opportunité de communiquer sur son projet via le CÉCI – son Carnet de projets, son site Internet, sa page Facebook,...) ; présenter au CÉCI, à l'issue de son séjour, une version de son scénario ainsi qu'un bilan complet ; réaliser le projet soutenu et faire figurer les mentions obligatoires au sein de l'œuvre réalisée, sur tout support de communication ainsi que lors de présentations publiques ; remettre au CÉCI un exemplaire de l'œuvre achevée sur support DVD...)

